



Arrêté N° 24
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Belfort (Territoire de Belfort)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-300-BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le courrier du 4 octobre 2024, du Centre national des Arts Plastiques, propriétaire, donnant son accord pour la protection au titre des monuments historiques,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 10 octobre 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants avec leurs cadres et cartels :

- Albert Maignan, *Renaud de Bourgogne affranchit Belfort*, 1880, huile sur toile, 300 x 270 cm, n° inv FNAC 1478, FNAC 475, FNAC 564;
- Lucien Mélingue, *Prise de Belfort par le maréchal de La Ferté*, 1881, huile sur toile, 361 x 330 cm, n° inv FNAC 110, FNAC 153, FNAC 531 ;
- Tony Robert-Fleury, *Louvois et Vauban visitant Belfort en 1679 en vue de l'agrandissement de la ville et du plan des nouvelles fortifications*, 1882, huile sur toile, 305 x 275 cm, n° inv FNAC 365, FNAC 528 ;
- Eugène Médard, *Le Colonel Denfert-Rochereau défendant Belfort*, 1879, huile sur toile, 300 x 248 cm, n° inv FNAC 529, FNAC 630 ;
- Eugène Médard, *Le Général Lecourbe défendant Belfort en 1815*, 1880, huile sur toile, 300 x 248 cm, n° inv FNAC 109, FNAC 235, FNAC 530.

conservés dans l'Hôtel de ville de Belfort (Territoire de Belfort) et propriétés du Centre National des Arts Plastiques.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, le Centre National des Arts Plastiques, et au dépositaire, le Maire de Belfort.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le - 1 AVR. 2025

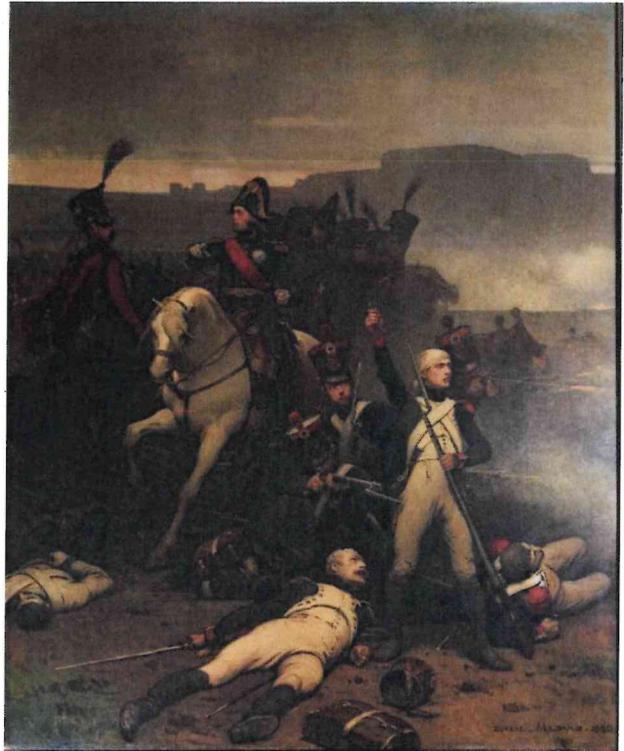
Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-
Comté
et par délégation

La directrice régionale des affaires culturelles

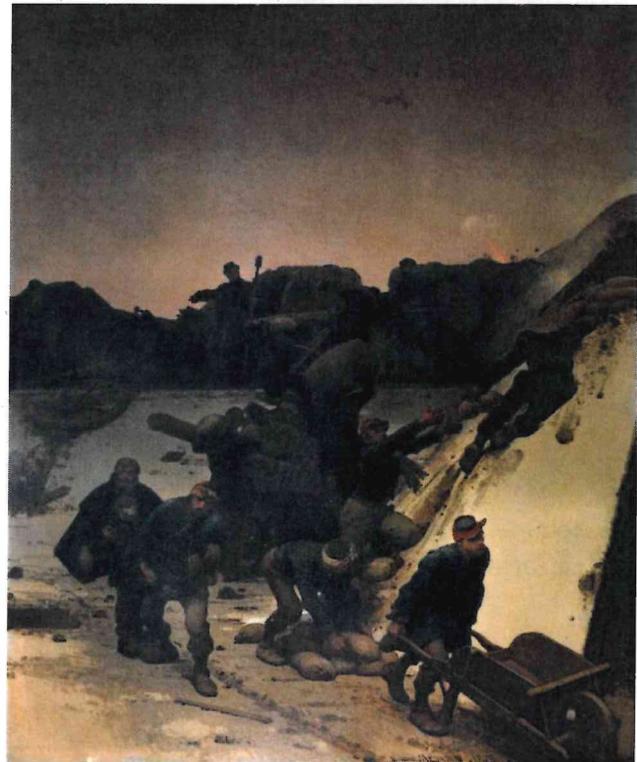

Aymée ROGÉ

Inscription au titre des monuments historiques

Eugène Médard, *Le Colonel Denfert-Rochereau défendant Belfort, 1879*, huile sur toile, 300 x 248 cm



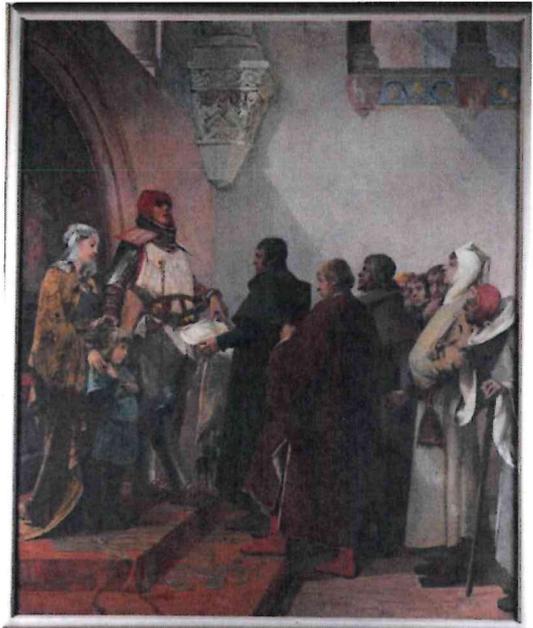
Eugène Médard, *Le Général Lecourbe défendant Belfort en 1815, 1880*, huile sur toile, 300 x 248 cm



Inscription au titre des monuments historiques

BELFORT (Territoire de Belfort)

Albert Maignan, *Renaud de Bourgogne affranchit Belfort*, 1880, huile sur toile, 300 x 270 cm



Tony Robert-Fleury, *Louvois et Vauban visitant Belfort en 1679 en vue de l'agrandissement de la ville et du plan des nouvelles fortifications*, 1882, huile sur toile, 305 x 275 cm



Lucien Mélingue, *Prise de Belfort par le maréchal de La Ferté*, 1881, huile sur toile, 361 x 330 cm

